

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TOULOUSE METROPOLE

FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE PIN-BALMA



						
REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE TOULOUSE METROPOLE Toulouse Métropole FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE PIN-BALMA						
VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE		
1	Version initiale	MDo	VSr	14/08/2024		
ARTELIA Villes & Te	rritoires – 15 allée de Bellefontaine – BP 70644 – 31106 TOUOUSE CEDEX 1	– TEL : 05 62 88 77 00)			

16 Rue Simone Veil - 93400 SAINT OUEN

SIRET: 444 523 526 00804

ARTELIA

SOMMAIRE

1.	CARTE D'ÉVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	
	COLLECTIF	1
2.	TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPÉRÉS PAR ZONE	3
3.	CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RETENU	5

1. CARTE D'EVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Pin-Balma dispose d'une carte de zonage d'assainissement des eaux usées approuvée en 2004.

Toulouse Métropole a souhaité engager la révision des cartes du zonage d'assainissement d'eaux usées afin :

- d'actualiser leur contenu en accord avec le contexte actuel et le projet de PLUi-H;
- d'homogénéiser les zonages et les règles applicables à l'échelle de la métropole.

La carte en page suivante précise l'évolution du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune par rapport à l'ancienne carte de zonage.

Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Pin Balma



<u>Légende :</u>

Réseaux d'assainissement



Station d'épuration



Poste de refoulement



Conduite gravitaire

Conduite de refoulement

Zonage d'assainissement



Zone à ajouter au zonage d'assainissement collectif



Zone à supprimer du zonage d'assainissement collectif



Zonage d'assainissement actuellement en vigueur

Zonage du PLUi-H

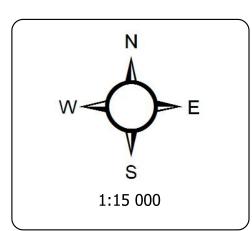


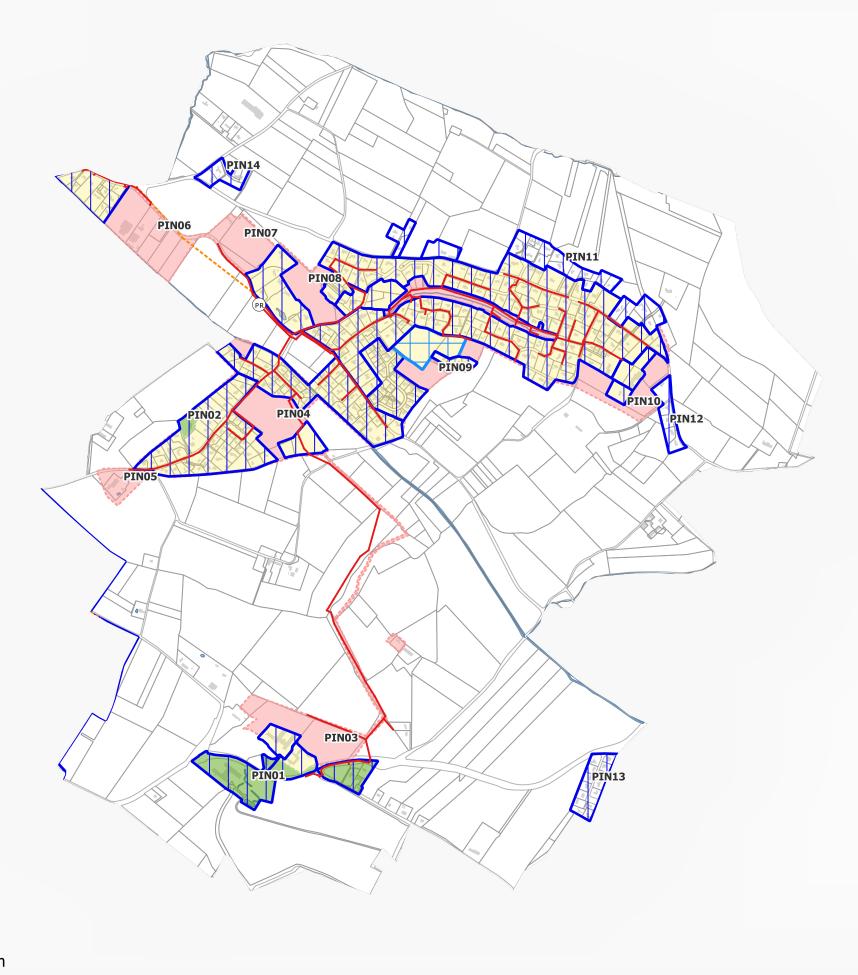
Zone à urbaniser



Zone urbanisée







0 300 600 m

2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPERES PAR ZONE

Le tableau ci-dessous justifie les évolutions du zonage d'assainissement collectif compte tenu des extensions des réseaux réalisées et l'évolution du zonage du PLUi-H.

Secteur	Statut	Justification
PIN01	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
PIN02	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
PIN03	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
PIN04	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
PIN05	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
PIN06	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
PIN07	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
PIN08	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
PIN09	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
PIN10	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)

Des études d'extension de réseau ou de maintien des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) ont été réalisées sur les secteurs PIN11, PIN12, PIN13 et PIN14, situés actuellement hors zonage d'assainissement.

Le tableau en page suivante précise le coût d'extension des réseaux (coûts publics) et de réhabilitation des dispositifs d'ANC (coûts privés) à l'échelle de chaque secteur.

<u>A noter</u>: le scénario de raccordement au réseau public comprend également des coûts privés non chiffrés ici (linéaire de canalisations en domaine privé, poste de relevage éventuel, participation forfaitaire à l'assainissement collectif, ...).

			Estimation financière scénario d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées		Estimation financière scénario de maintien des dispositifs d'assainissement non collectif		Masse d'eau de référence		
Secteurs	Nbr d'abonnés actuels	Nbr de nouveaux abonnés	Nbr d'abonnés futurs	Coût global d'extension des réseaux de collecte (€HT)	Coût / abonné actuel (€HT / abonné)	Coût / abonné à terme (€HT / abonné)	Coût global de réhabilitation des dispositif d'ANC (€HT)	Coût / abonné à terme (€HT/abonné)	
PIN 11	22	4	26.0	848 850 €	38 600 €	32 600 €	378 000 €	14 538 €	La Seillonne (FRFRR598_1)
PIN 12	5	0	5.0	383 050 €	76 600 €	76 600 €	75 000 €	15 000 €	
PIN 13	14	0	14.0	796 300 €	56 900 €	56 900 €	210 000 €	15 000 €	
PIN 14	3	2	5.0	213 850 €	71 300 €	42 800 €	69 000 €	13 800 €	

L'extension des réseaux est jugée non pertinente pour les 4 secteurs compte tenu du coût par branchement et de la possibilité de réhabilitation des dispositifs d'ANC non conformes. Les scénarios PIN11, PIN12 et PIN13 nécessiterait la mise en œuvre d'un poste de refoulement public engendrant des coûts de fonctionnement élevés compte tenu du faible nombre d'abonnés raccordés.

Pour rappel, Toulouse Métropole s'engage à réaliser le « plan d'actions » suivant pour le suivi des ANC qui resteraient en zonage non collectif :

- Poursuite des contrôles réalisés par le SPANC afin de disposer d'un diagnostic exhaustif de l'ensemble des filières d'ANC (1 fois tous les 4 ans);
- Information et suivi des usagers concernés de la nécessité de réhabiliter leurs dispositifs le cas échéant ;
- Contrôles de conformité par le SPANC dans un second temps pour s'assurer que les réhabilitations ont bien été faites ;
- Mise en demeure éventuelle des propriétaires de réhabiliter leurs installations en cas de refus de la part des usagers (pouvoir de Police du Maire).

La réhabilitation des dispositifs ANC permettrait une amélioration environnementale sur le cours d'eau du bassin versant associé.

3.	CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RETENU
Sur la suivant	base de ces éléments, la carte du zonage d'assainissement collectif retenu est disponible en page te.

Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

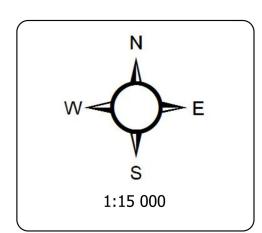
Commune de Pin Balma



<u>Légende :</u>

Zone d'assainissement collectif





0

300

